



# VILLE D'UGINE

## DECISION DU MAIRE N°2025-16

### Service Assurances

**Objet : Changement de compagnie d'assurances pour le risque « Flotte Automobile et auto mission » pour l'année 2025**

Le Maire de la Ville d'Ugine,

Vu l'article L2122.22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2023 portant délégation au Maire de certaines attributions du conseil municipal, modifiée par délibération du Conseil Municipal en date du 05 février 2024, notamment celle de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

Considérant la résiliation du contrat 22GRE1490FLTC (Flotte automobile et Auto mission) par la Compagnie d'assurance Great Lake SE au 31 décembre 2024,

Vu la proposition des Assurances Pilliot en date du 6 janvier 2025,

### DECIDE

**Article 1 :** De retenir l'offre des Assurances Pilliot pour l'année 2025 auprès de la compagnie d'assurance A.I.E,

**Article 2 :** Le montant de la cotisation annuelle s'élève, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, à la somme de 23 594.48 € TTC (vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros et quarante-huit centimes).

**Article 3 :** Madame La Directrice des Services de la ville d'Ugine et Madame Le Receveur Municipal sont chargées chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250210-2025-16-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2025

Publication : 12/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Ugine, le 10 FEV. 2025

Franck LOMBARD

Maire d'Ugine

